



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
13 mai 2011
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Quatorzième session

Bangkok, 5-8 avril 2011, et Bonn, 7-17 juin 2011

Point 3.2.2 de l'ordre du jour

Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties

Atelier sur les mesures d'atténuation appropriées au niveau national notifiées par les pays en développement parties, les hypothèses sous-jacentes et tout type d'appui nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures, organisé en application du paragraphe 51 de la décision 1/CP.16

Rapport des coprésidents de l'atelier*¹

I. Mandat

1. Au paragraphe 51 de sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'organiser des ateliers afin de comprendre la diversité des mesures d'atténuation notifiées par les pays en développement parties, les hypothèses sous-jacentes et tout type d'appui nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures, en tenant compte des différentes situations nationales et des capacités respectives de ces Parties.

II. Organisation de l'atelier

2. Le premier de ces ateliers a été organisé en marge de la première partie de la quatorzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et de la première partie de la seizième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto au Centre de conférence des Nations Unies de la Commission économique et sociale

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les première et deuxième parties de la quatorzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

¹ Le présent résumé a été établi par les coprésidents, sous leur responsabilité, à la demande des Parties.

pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (Thaïlande). Cet atelier d'avant-session a eu lieu le 4 avril 2011.

3. L'atelier était coprésidé par M. Maas Goote (Pays-Bas) et M. Philip Gwage (Ouganda). Après des observations liminaires de la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres, des exposés ont été présentés par 13 Parties, dont 12 pays en développement parties et 1 pays développé partie. Une organisation intergouvernementale (le Fonds pour l'environnement mondial) et une organisation admise en qualité d'observateur (le Réseau action climat international) en ont également présenté. Les exposés étaient regroupés en quatre parties, chacune étant suivie d'une séance de questions-réponses. Le déroulement de l'atelier, y compris la liste des intervenants, est présenté dans l'annexe. Après l'atelier, tous les exposés ont été publiés sur le site Web de la Convention².

4. L'atelier était consacré à diverses questions ayant trait aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) des pays en développement parties, y compris les hypothèses sous-jacentes et l'appui nécessaire à leur mise en œuvre. Les Parties ont également examiné des moyens d'aller de l'avant. Il a été question notamment de l'orientation des futurs ateliers et de l'opportunité de communiquer les résultats de l'atelier à d'autres organes et groupes de travail compétents dans le cadre du processus découlant de la Convention.

5. Les Parties ont demandé aux coprésidents d'établir, sous leur responsabilité, un rapport écrit sur l'atelier.

6. Une Partie a constaté avec préoccupation que les travaux de l'atelier ne bénéficiaient pas de services d'interprétation. Le secrétariat a déclaré que des efforts seraient faits pour assurer une interprétation lors des futurs ateliers et traduire le rapport de l'atelier dans les langues de l'ONU, sous réserve de la disponibilité de ressources.

III. Résumé des travaux

7. Conformément au mandat fixé, les travaux de l'atelier ont porté, tant dans les exposés des Parties que dans les séances de questions-réponses, sur les questions suivantes:

- a) Diversité des MAAN;
- b) Hypothèses sous-jacentes liées aux MAAN;
- c) Appui nécessaire à leur mise en œuvre.

8. Bon nombre de Parties ont noté que l'atelier donnait des indications des plus utiles sur l'ampleur des efforts faits par certains pays en développement parties pour mettre au point et appliquer un large éventail de MAAN, tenant compte de la diversité de leurs situations nationales ainsi que de contraintes et de possibilités très variées. Il a été noté que le caractère interactif de l'atelier offrait aux Parties l'occasion de comprendre et d'échanger différents points de vue sur les questions énumérées ci-dessus au paragraphe 7, concernant notamment les hypothèses qui sous-tendent les MAAN et l'appui international requis pour les mettre en œuvre.

9. Certains pays en développement parties ont également fourni des renseignements sur les mécanismes institutionnels qu'ils ont mis en place pour faciliter l'application de leurs MAAN, notamment des dispositions d'ordre institutionnel pour procéder à la mesure, à la notification et à la vérification (MNV) de leurs MAAN au niveau national et élaborer des

² <http://unfccc.int/meetings/awg/items/5928.php>.

systèmes nationaux d'échange de droits d'émission. D'autres ont souligné la nécessité de prévoir un appui pour établir des systèmes nationaux de MNV.

10. À l'occasion des séances de questions-réponses, un débat a été consacré aux enseignements retenus par les pays en développement parties qui avaient déjà commencé à appliquer leurs MAAN et au type de mécanismes institutionnels qu'ils avaient mis en place pour appuyer ces mesures. Il a été constaté qu'il serait utile de partager de telles expériences avec d'autres pays en développement parties qui en sont au stade de la planification et de l'élaboration des MAAN et qui envisagent de mettre en place des dispositifs institutionnels nationaux correspondants pour soutenir une telle entreprise.

11. La nécessité de laisser une certaine latitude aux pays en développement parties en ce qui concerne des informations sur les MAAN à communiquer au titre de la Convention a également été mentionnée dans quelques exposés et au cours des séances de questions-réponses. Il a été indiqué que cette latitude devait s'appliquer non seulement à la fréquence mais également au contenu des rapports. Il a également été envisagé d'introduire une démarche par étapes pour que les pays puissent présenter des rapports plus détaillés à mesure que leurs capacités s'étoffent. Outre l'amélioration des informations à communiquer au sujet de l'atténuation, il a aussi été jugé utile de présenter plus fréquemment des renseignements sur l'adaptation, en particulier sur l'appui nécessaire pour mettre en œuvre des activités dans ce domaine.

12. Certains exposés ont insisté sur la nécessité de rendre compte de façon cohérente des MAAN, question qui a été reprise lors des séances de questions-réponses. Il a été noté que, dans cette optique, des lignes directrices pour la présentation des MAAN devaient être établies, ce qui permettrait de consigner les besoins des pays en développement parties dans le registre et, partant, de faciliter la mise en concordance de l'appui à fournir. Du même coup, le niveau des réductions d'émissions susceptibles d'être opérées si un appui est fourni pourrait également être évalué.

13. Certains pays en développement ont aussi estimé dans leurs exposés qu'il était indispensable de relever fortement le niveau d'ambition des efforts d'atténuation au niveau mondial.

A. Diversité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national

14. Les pays en développement parties ont présenté un large éventail de MAAN, correspondant à leurs diverses situations nationales. Dans leurs exposés, ils ont appelé l'attention sur la distinction à faire entre leurs MAAN volontaires et les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, qu'il s'agisse de leur ordre de grandeur ou de leur nature juridique, comme prévu dans le Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13).

15. Toutes sortes de MAAN ont été présentées: objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie en valeur absolue; objectifs d'intensité de carbone; écart par rapport au niveau des émissions correspondant à une politique inchangée, notamment par des objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, la gestion durable des forêts et le renforcement des puits de carbone forestiers; et autres mesures d'atténuation faisant intervenir divers secteurs, en fonction de la situation spécifique des Parties. Ces MAAN ont été présentées suivant des perspectives à court, à moyen et à long terme. Un pays en développement partie a également annoncé l'objectif qu'il ambitionnait d'atteindre pour 2050, compte tenu du niveau des émissions par habitant requis pour stabiliser d'ici là les émissions mondiales à 450 ppm. Certains pays ont indiqué qu'ils avaient déjà commencé à appliquer leurs MAAN, tandis que d'autres ont fait savoir

qu'ils étaient en passe de définir leurs propres mesures par des travaux de recherche et d'analyse.

16. Les pays en développement parties ont aussi communiqué des renseignements sur différentes politiques et mesures visant à donner effet à leurs MAAN. Ils ont notamment présenté les moyens d'action et les outils suivants: programmes pilotes; normes d'efficacité énergétique dans les secteurs de la construction et des transports; étiquetage des appareils et octroi de subventions; «hypothèques vertes» pour les logements sociaux; élimination progressive des petites centrales électriques inefficaces ainsi que des cimenteries et des usines sidérurgiques peu rentables et remplacement des ampoules à incandescence par des lampes fluorescentes compactes; suppression des subventions sur les combustibles; et politiques fiscales appropriées.

17. L'accent a été mis sur l'importance de perspectives stratégiques à moyen et à long terme pour l'application des MAAN et sur la nécessité d'une approche intégrée face aux changements climatiques. Il a été question des paradigmes qui sous-tendent l'application des MAAN, dont le développement durable, la «croissance verte», l'atténuation de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Certains pays en développement parties ont décrit leur plan d'action national relatif aux changements climatiques ou leur stratégie de développement à faibles émissions. Un pays en développement a fait état de plans de développement de ce type élaboré au niveau local et exécutés au moyen de projets pilotes confiés à des administrations locales.

18. Des pays en développement parties ont également mis en évidence les retombées bénéfiques de certaines MAAN, en déclarant que de tels efforts d'atténuation étaient essentiels pour atteindre les objectifs clefs du développement durable, notamment la sécurité énergétique et des avantages sur le plan sanitaire, par exemple.

19. Une large place a été faite à la nécessité de faire participer les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des MAAN. Certains pays en développement parties ont donné des renseignements sur les vastes consultations menées auprès du public dans cette perspective et ont estimé que la concertation avec les parties prenantes était cruciale tant pour renforcer la crédibilité des MAAN que pour obtenir un appui en vue de les mettre en application. On a fait valoir que, du fait de sa nature intersectorielle, la lutte contre les changements climatiques nécessitait non seulement un large soutien de la part de la population, mais également la collaboration des ministères compétents, notamment le concours et l'appui des ministères des finances, de façon à associer tous les acteurs clefs à la mise en œuvre d'activités relatives aux changements climatiques dans le pays considéré. À cet effet, un pays en développement partie a fait part de son expérience liée à la mise en place d'une commission des changements climatiques dans le cadre de laquelle les ministères compétents participaient à la planification et à l'exécution d'activités dans ce domaine au niveau national.

B. Hypothèses sous-jacentes liées aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national

20. Dans leurs exposés, les pays en développement parties ont appelé l'attention sur certaines des hypothèses sous-jacentes et des conditions associées aux MAAN qu'ils ont notifiées, comme indiqué ci-après.

1. Hypothèses sous-jacentes

21. Les pays en développement parties qui ont présenté leurs MAAN sous la forme d'objectifs d'intensité de carbone à atteindre d'ici à 2020 ont donné des renseignements sur les hypothèses qui sous-tendent ces mesures. Ils ont communiqué des projections des taux

de croissance de leur produit intérieur brut (PIB) et de leur population pour donner une idée des émissions prévues en 2020. Un intervenant a indiqué le taux de croissance du PIB que son pays ambitionnait d'atteindre pour la période visée par l'objectif national d'intensité de carbone, en déclarant que les prévisions de croissance du PIB variaient selon les modèles et qu'il était difficile aux pays en développement de prévoir quelle serait la croissance du PIB à long terme.

22. Les pays en développement parties qui ont présenté leurs MAAN sous la forme d'un écart par rapport aux niveaux des émissions correspondant à une politique inchangée ont précisé comment ceux-ci avaient été calculés, en donnant des indications sur les projections fondées sur le maintien du statu quo et la façon de les exprimer en tonnes d'émissions d'ici à 2020. Ils ont déclaré que le niveau des émissions correspondant à une politique inchangée était établi suivant des modèles tant descendants qu'ascendants. Des informations ont été communiquées au sujet des taux de croissance du PIB à moyen et à long terme retenus pour calculer les niveaux des émissions correspondant à une politique inchangée. Un pays en développement partie a également signalé que des informations sur le niveau de ses émissions dans l'hypothèse d'une politique inchangée étaient accessibles au public, car une loi avait été adoptée à ce sujet. Un autre a indiqué que le niveau des émissions correspondant à une politique inchangée doit être revu périodiquement, car il peut évoluer si d'autres hypothèses sont retenues. L'accent a été mis sur l'importance que revêt un scénario de référence en tant qu'instrument de planification nationale et en vue de négocier ultérieurement des dispositifs de financement et des mécanismes de marché au niveau international.

23. Plusieurs pays en développement parties ont déclaré qu'il était difficile d'établir les niveaux des émissions correspondant à une politique inchangée. Il a été question notamment de difficultés méthodologiques et de l'échange des enseignements à retenir dans ce domaine, qui pouvait être utile pour aller de l'avant.

2. Conditions liées à l'application de mesures d'atténuation appropriées au niveau national

24. Certains des pays en développement parties qui ont fait des exposés et ont pris la parole ont mentionné les conditions ci-après liées à l'application de leurs MAAN:

a) Les MAAN ont un caractère volontaire et ne représentent pas des engagements juridiquement contraignants;

b) Les MAAN ne pourront être appliquées que si elles bénéficient d'un appui adéquat d'ordre financier et technologique et sous la forme d'un renforcement des capacités;

c) Des initiatives et des objectifs ambitieux s'avèrent nécessaires de la part des pays développés parties;

d) Un accord juridiquement contraignant dans le cadre duquel tous les pays honorent leurs engagements de bonne foi est à mettre en place. À cet égard, un pays en développement partie a toutefois mentionné que, vu le traitement ciblé des options juridiques consignées dans les Accords de Cancún (décision 1/CP.16), il entend poursuivre l'application de ses MAAN et renonce à la condition qu'il avait posée concernant la forme des résultats des travaux menés dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

25. Une grande partie des séances de questions-réponses a été consacrée à l'examen des hypothèses qui sous-tendent les MAAN. Certaines questions ont porté sur les hypothèses clés concernant le taux de croissance du PIB et d'accroissement de la population dans le cas où une Partie notifie un objectif d'intensité de carbone en tant que MAAN; si les Parties

expriment les MAAN sous la forme d'un écart par rapport au niveau des émissions correspondant à une politique inchangée, la question était alors de savoir comment ce niveau était établi, s'il s'appliquait à l'ensemble de l'économie ou seulement à certains secteurs, et quel serait le niveau des émissions prévu en 2020.

C. Appui nécessaire à l'application de mesures d'atténuation appropriées au niveau national

26. Plusieurs pays en développement parties ont annoncé qu'ils prenaient déjà d'importantes dispositions pour réduire leurs émissions et ont décrit les résultats obtenus jusque-là. Ils ont signalé qu'ils prenaient ces mesures en dépit de la modicité des ressources nationales et qu'ils pourraient pousser plus loin ces efforts s'ils bénéficiaient d'un appui international.

27. Certains pays en développement parties ont fait état de l'assistance reçue de donateurs bilatéraux et multilatéraux en vue de planifier et d'appliquer leurs MAAN.

28. Compte tenu de la diversité des situations nationales des pays en développement parties, l'appui nécessaire et les difficultés rencontrées dans la planification et l'application des MAAN varient aussi suivant les cas. Un pays en développement partie a déclaré que ses MAAN étaient intégralement financées par ses propres ressources. Un autre a indiqué que la première phase de ses MAAN bénéficiait d'un financement local, mais que pour appliquer les mesures prévues dans les deuxième et troisième phases, il aurait besoin d'un financement international. Un pays en développement partie a fait savoir que, pour mettre en œuvre ses MAAN, il entendait recourir de façon équilibrée à ses propres ressources et à un financement provenant du Fonds vert pour le climat, complété par les mécanismes de marché.

29. Un pays en développement partie a estimé qu'il était guère judicieux de compartimenter les MAAN selon qu'elles sont financées au niveau national ou qu'elles bénéficient d'un appui international, car toute mesure de ce type pouvait être financée par diverses sources, une partie du financement provenant des ressources intérieures et l'autre de sources internationales. Cette Partie a également déclaré que toutes les MAAN seraient mises en œuvre de façon autonome et que la mesure dans laquelle elles seraient appliquées serait fonction du niveau de l'appui international accordé.

30. Certains pays en développement parties ont indiqué qu'ils avaient entrepris des études pour analyser le coût de leurs MAAN et qu'ils feraient part de ces informations une fois qu'elles seraient disponibles.

31. Des pays en développement parties ont également fait état des obstacles à l'application de leurs MAAN. Parmi ces obstacles, ils ont mentionné l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles, l'absence de financement initial et la méconnaissance de toute la panoplie des sources financières et des possibilités d'y accéder; il a également été souligné que les obstacles financiers et réglementaires devaient être supprimés pour faciliter l'application des MAAN. Certains pays en développement parties ont déclaré que, pour les pays en développement, réduire les émissions est un immense défi, leur priorité étant d'arracher la population à la misère. Un pays en développement partie a déclaré qu'il aurait besoin d'un appui pour mettre en place son système national de MNV.

D. Moyens de faire avancer le processus découlant de l'atelier

32. Des Parties ont estimé que l'atelier avait été utile en facilitant un échange de vues entre les Parties et en faisant mieux comprendre les MAAN des pays en développement

parties, processus qu'il convenait de poursuivre. Outre les suggestions mentionnées ci-dessus, certaines Parties ont également donné des indications concrètes sur les perspectives à envisager pour faire progresser le processus découlant de l'atelier:

- a) D'autres pays en développement devraient être encouragés à faire part de leurs MAAN dans le cadre de futurs ateliers. Pour que ceux-ci soient aussi ouverts que possible, il faudrait que les pays qui n'ont notifié aucune MAAN puissent aussi présenter des exposés. Il a été dit que, si besoin est, une aide devait être accordée aux pays en développement pour leur permettre de faire ces exposés;
- b) L'orientation à prévoir pour les futurs ateliers doit s'inspirer du mandat énoncé au paragraphe 51 de la décision 1/CP.16;
- c) Des avis d'experts contribueraient à enrichir le débat dans le cadre des futurs ateliers;
- d) Il serait utile d'examiner la question d'un dispositif de MNV de l'appui fourni;
- e) Il serait intéressant de prévoir un débat technique ciblé sur le registre, étant donné que son rôle fait l'objet d'avis divergents;
- f) Une discussion ciblée, y compris la contribution d'experts, sur les moyens d'établir les niveaux des émissions correspondant à une politique inchangée serait également utile;
- g) La prochaine série d'ateliers devrait être organisée en marge des sessions de juin et un ensemble de questions pourrait être communiqué à l'avance aux intervenants;
- h) Les résultats de l'atelier devraient être communiqués à d'autres organes de négociation compétents dans le cadre de la Convention.

Annexe

Déroulement de l'atelier

10 heures-13 heures

Ouverture

- Observations liminaires de la Secrétaire exécutive
- Organisation de l'atelier par les coprésidents

Partie I

- Mexique
- Chine
- Ghana
- Inde
- Questions et réponses

Partie II

- République de Corée
- Pérou
- Alliance des petits États insulaires
- Singapour
- Questions et réponses

Pause

15 heures-19 heures

Partie III

- Afrique du Sud
- Australie
- Îles Marshall
- Bangladesh
- Brésil
- Questions et réponses

Partie IV

- Fonds pour l'environnement mondial
- Réseau action climat international
- Questions et réponses

Débat

- Perspectives

Observations finales des coprésidents
